

Un plan climat qui finance des projets associatifs locaux

Afin d'atténuer les conséquences sociales du réchauffement climatique, Neuchâtel veut soutenir des actions qui encouragent la solidarité, créent du lien, renforcent la collaboration de proximité et améliorent la résilience locale.



© CDC / UnsplashLe plan climat neuchâtelois vise une réduction des gaz à effet de serre afin d'atteindre la neutralité carbone dans le canton à l'horizon 2040. Ce mouvement de diminution passe notamment par des changements de comportement dans la vie quotidienne de la population. Pour soutenir la transition climatique nécessaire, le Canton de Neuchâtel met en place des mesures concrètes de soutien et d'accompagnement, assurant que la coopération et l'entraide représentent des leviers efficaces pour développer des réponses collectives et faire face aux conséquences sociales du changement climatique.

Ainsi, la coopération et l'entraide se retrouvent au cœur du programme « vivre ensemble » lancé le 7 mai par le Canton de Neuchâtel sous la forme d'un appel à projets. Le programme a pour objectif d'initier et d'encourager des projets qui favorisent le vivre-ensemble dans un contexte de changement climatique à travers la mobilisation des personnes et organisations intéressées. Sont recherchées des initiatives qui renforcent les liens sociaux et les relations de proximité, qui favorisent la création de réseaux d'entraide durables sur l'ensemble du territoire cantonal et qui facilitent la collaboration entre les collectivités publiques et la société civile.

À titre d'exemples, des projets susceptibles d'être financés pourraient concerner le soutien aux personnes âgées en période de canicule, des actions qui favorisent l'économie circulaire ou encore des démarches collectives à l'échelle d'un immeuble ou d'un quartier.

L'appel à projets s'adresse aux organismes à but non lucratif ancrés dans le canton de Neuchâtel, tels que les communes, les associations, les coopératives, les institutions ou tout autre groupe de personnes formalisé. La moyenne visée de subvention par projet est de 10'000 francs environ et le montant accordé constitue un soutien d'impulsion qui ne pourra pas être pérennisé dans le long terme. Les délais de dépôt des projets pour l'année 2024 sont fixés au 30 juin et 31 octobre.

(Source : communiqué de presse)

[En savoir plus](#)